



Date de la

Convocation :

03/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

03/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

09 octobre 2025

Objet : 2025-32 Convention relative à l'entretien des routes départementales sur la commune de la Rivière Saint Sauveur avec le Département du Calvados.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à 18 heure 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, M. POTEL, Mme AUDOU, Mme BARBEY, M. AUDOU, Mme LEMAIRE, M. YON, Mme BESLON, M. JEHENNE, M. CAMBRUNE, M. CAUBRIÈRE, M. LEBAS, conseillers municipaux.

Excusés : M. GROD a donné pouvoir à M. CAMBRUNE, M. HEMERY a donné pouvoir à M. CAUBRIÈRE, Mme DOMIN a donné pouvoir à Mme PEYROCHE, Mme MOUETTE a donné pouvoir à Mme BESLON, M. KASSAC a donné pouvoir à M. DEPIROU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les charges relatives à l'entretien du domaine public routier départemental situé en agglomération sont partagées entre les Communes et le Département.

Il invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de convention transmis par le Conseil Départemental qui détermine un partage des compétences, et qui laisse à la charge de la commune l'entretien des ouvrages suivants :

- RD277 : PR 5+755 à 7+400
- RD140 : PR19+560 à 19+975
- RD580A : PR 1+544 à 4+100
- RD579 : PR0+000 à 0+604



- RD580G : 1+599 à 2+094
- RD 580 : 1+592 à 2+094

M. le Maire remarque qu'il s'agit de charges déjà supportées par la commune et que de cette convention ne naitrait aucune charge nouvelle.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Le Maire à signer la convention de délégation des charges d'entretien des routes départementales en agglomération traversant la commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 09 octobre 2025,

Le Maire,

Didier DEPIROU

Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 23 octobre 2025 et de la publication le 23 octobre 2025.